

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte (4DR1002)

| Filières concernées                                             | Nombre d'heures    | Validation      | Crédits ECTS |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------|
| <b>Bachelor en droit</b>                                        | <b>Cours: 4 ph</b> | Voir ci-dessous |              |
| <b>Bachelor en sciences économiques, orientation durabilité</b> | <b>Cours: 4 ph</b> | Voir ci-dessous |              |
| <b>Bachelor en sciences économiques, orientation économie</b>   | <b>Cours: 4 ph</b> | Voir ci-dessous |              |
| <b>Bachelor en sciences économiques, orientation management</b> | <b>Cours: 4 ph</b> | Voir ci-dessous |              |
| <b>Equivalences</b>                                             |                    | Voir ci-dessous |              |
| <b>Préalable au master en droit</b>                             | <b>Cours: 4 ph</b> | Voir ci-dessous |              |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante

HOTZ, Sandra Professeure ordinaire, et VEUTHEY Clara, assistante, LOUAFI Sabrina, assistente-doctorante

### Contenu

Le cours traite d'abord du premier livre du Code civil (art. 1-49) consacré au droit des personnes physiques. Il évoque la notion juridique de personne, le début et la fin de la personne (naissance, mort), son statut personnel (nom, sexe, droit de cité, domicile, parenté), la capacité civile, spécialement l'exercice des droits civils, la protection de la personnalité, en général et vis-à-vis des médias, et la protection des données personnelles. En deuxième lieu, le cours aborde le droit de la protection de l'adulte (troisième partie du deuxième livre du Code civil, art. 360-456 CC). Il traite des aspects institutionnels (autorités, organisation), matériels (mesures personnelles anticipées, mesures de plein droit, curatelles, placement à des fins d'assistance) et procéduraux de la protection de l'adulte. Le cours aborde enfin le titre deuxième du premier livre du Code civil (art. 52-89c) qui regroupe la théorie générale des personnes morales, le régime juridique applicable à l'association et à la fondation.

### Forme de l'évaluation

Le cours de droit civil I fait l'objet, avec le cours de droit civil II (familles), d'un examen commun écrit de 2 h. L'examen est open book. Chaque étudiant-e apporte ses propres textes législatifs et sa documentation.

### Documentation

Le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les présentations de power points (ppt), les références aux décisions judiciaires à lire, des indications bibliographiques ainsi que la liste des lois nécessaires à l'examen sont mises à disposition de l'étudiant-e sur la plateforme Moodle.

La matière du cours pour l'examen est délimitée par les ppt's et l'ouvrage de Philippe Meier, Droit des personnes, 2e éd. 2021, Schulthess Verlag - Il y a une version e-book avec. Coupon pour un rabais de 20 % est sur Moodle.

On va ajouter 2 chapitres en copie de ce même auteur sur le droit de protection d'adulte.

### Forme de l'enseignement

Une majorité de cours ex cathedra et une partie d'exercices. Pour les exercices, les étudiant-e-s seront aussi réparti-e-s en deux groupes qui travaillent en alternance avec Sandra Hotz et Clara Veuthney, assistante.

### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Interpréter le raisonnement juridique
- Identifier les questions juridiques liées au statut des personnes, savoir les analyser et argumenter leur résolution
- Distinguer les sources du droit